

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une assemblée publique exigée se tiendra aux termes des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1 pour le **projet de Règlement 04-0921 modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement 05-0508**.

Ce projet de règlement vise à modifier le schéma d'aménagement et de développement afin de modifier la délimitation de la grande affectation « Urbanisation – Industrielle régionale » situé dans la ville de Farnham.

Les citoyens pourront assister à cette assemblée publique le 9 mai 2022 à compter de 18h30 dans la salle du conseil de l'Hôtel-de-Ville de Farnham à l'adresse suivante : 477 rue de l'Hôtel-de-Ville, Farnham, J2N 2H3.

Au cours d'une assemblée publique, la commission explique la modification proposée et, le cas échéant, ses effets sur les plans et règlements des municipalités ou les schémas. Elle entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Notez que toute personne peut consulter le projet de règlement 04-0921, le document d'accompagnement, ainsi que toute documentation pertinente dans la section « Documents pour les assemblées publiques » de l'adresse suivante : http://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php. La résolution 384-0921 adoptant le projet de règlement 04-0921 et son document d'accompagnement peut être consultée dans le procès-verbal du conseil de la MRC du 21 septembre 2021 : <https://mrcbm.qc.ca/common/documentsContenu/20210921PVassreg.pdf> . Copie conforme de cette résolution est disponible sur demande. Vous pouvez consulter une copie de ces documents au centre administratif de la MRC situé au 749, rue Principale à Cowansville pendant les heures d'ouverture.

Donné à Cowansville, ce 20 avril 2022.

Le greffier,

David Legrand, avocat